

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL

25 SEPTEMBRE 2020

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES PROPOSEES

1. TOUTES COUPES DEPARTEMENTALES

Suppression de la prolongation.

2. CHAMPIONNATS DU CHER

a) Article 6

Réservé.

b) Article 14

~~Complément à l'article 9 des Règlements Généraux DE LA Ligue et de ses Districts.
Tout club désirant disputer ses rencontres en nocturne doit faire parvenir au
District du Cher 15 jours avant la rencontre l'imprimé prévu à cet effet
accompagné obligatoirement de l'accord écrit du club adverse.~~

Cf. Article 9 des Règlements Généraux de la Ligues et de ses Districts.

c) Article 21 (Statut de l'arbitrage)

~~Pas d'obligation dans la dernière division départementale.~~

d) Article 28

Le forfait d'une équipe Senior ~~ou jeunes~~ entraîne le forfait des équipes inférieures de cette même catégorie.

e) Article 32 – Alinéa F

En cas de dissolution de l'Entente de jeunes, ~~les clubs concernés évolueront dans la dernière série de District~~ seul le club support peut rester dans la catégorie concernée.

3. CHAMPIONNAT FEMININ SENIOR A FOOTBALL REDUIT

Article 7

Une équipe présentant moins de ~~sept~~ six joueuses sera déclarée forfait.